

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

COMMUNE DE GRENDELBRUCH

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du
2 mars 2020

Sous la présidence de KAES Jean-Philippe, Maire

Membres présents : HALTER Christian, HEMMERLIN Marie-Odile, EYDMANN Pierre, KRAUT CERASA Anne, HASSENFRAZT Etienne, SCHOCH Marc, KAUFF Fabienne, PRIEUR Martine, SCHMITT Betty, BOSSUET David, HARTWEG Pierre, HUCKERT Jean-François.

Membre absent avec excuse : HIMBER Philippe

Membre absent sans excuse : FLORENTIN Christine

Secrétaire de séance : HALTER Christian

Date d'envoi de l'ordre du jour : 25 février 2020

La séance débute à 20h00

- 1° - Approbation du compte-rendu du 10 février 2020
- 2° - Comptes administratifs et comptes de gestion 2019
- 3° - Affectation des résultats 2019
- 4° - Subvention à l'association Nouvel Elan de Grendelbruch
- 5° - Divers

Le Maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour : proposition d'acquisition d'un terrain par la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de ce point.

2020-08 : Approbation du compte rendu de la séance du 10 février 2020

M. Pierre HARTWEG, absent à la séance précédente, demande des explications quant à l'annulation des délibérations concernant la vente d'un terrain communal au GAEC HUCKERT.

Le Maire répond et donne les informations nécessaires.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité moins une abstention (HUCKERT Jean-François) le compte-rendu de la séance du 10 février 2020.

2020- 09: Comptes administratifs et comptes de gestion 2019

Entendu l'exposé du Maire,

Le Maire ayant quitté la salle et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Christian HALTER, adjoint au Maire,

Constatant que les comptes de gestion du trésorier retracent les mêmes opérations que les comptes administratifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	974 550,00 €	885 448,34 €
Recettes	974 550,00 €	1 027 078,87 €
<i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE</i>		141 630,53 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses	693 373,89 €	543 439,56 €
<i>Restes à réaliser</i>		<i>57 600,00 €</i>
Recettes	693 373,89 €	647 433,55 €
<i>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE</i>		103 993,99 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		245 624,52 €

ADOpte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 ainsi que le compte de gestion du percepteur pour le budget EAU comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	251 892,18 €	53 395,27 €
Recettes	251 892,18 €	257 868,40 €
<i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE</i>		204 473,13 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses	831 763,88 €	266 128,68 €
<i>Restes à réaliser</i>		479 396,00 €
Recettes	831 763,88 €	236 563,70 €
<i>Restes à réaliser</i>		350 000,00 €
<i>DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE</i>		29 564,98 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		174 908,15 €

ADOpte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 ainsi que le compte de gestion du percepteur pour le budget FORET comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	305 660,94 €	303 422,54 €
Recettes	305 660,94 €	344 242,67 €
Excédent de clôture		40 820,13 €

2020-10 : Affectation des résultats 2019

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	141 630,53 €
- un excédent d'investissement de :	103 993,99 €
- un déficit de restes à réaliser de :	57 600,00 €
Soit un besoin de financement de :	46 393,99 €

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat d'exploitation en 2019 : excédent :	95 236,54 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	46 393,99 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	103 993,99 €

Constatant que le compte administratif du budget EAU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	204 473,13 €
- un déficit d'investissement de :	29 564,98€
- un déficit de restes à réaliser de :	129 396,00 €
- soit un besoin de financement de :	158 960,98 €

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation du budget EAU de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat d'exploitation en 2019 : excédent :	45 512,15 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	158 960,98 €
- Résultat d'investissement reporté (002) : déficit :	29 564,98 €

2020-11 : Subvention à l'association Nouvel Elan de Grendelbruch

Le Maire informe le conseil municipal de l'achat de tapis de sol pour un montant de 600,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 600,00 € à l'association Nouvel Elan pour l'achat de ces tapis de sol.
- INDIQUE que la dépense sera inscrite au budget 2020

2020-12 : Proposition d'acquisition d'un terrain par la commune

L'adjoint, Christian HALTER, propose aux conseillers l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section 11 N°1 appartenant en indivision à Mmes Christine et Danielle VOEGELE ainsi qu'à M. Raymond VOEGELE.

Cet achat permettrait de désenclaver le regard de collecte du captage de la source Lachmatt qui est cadastré section 11 N° 2 entre 2 propriétés privées.

Une surface d'environ 100 m² serait suffisante. Un montant de 100 €/are peut être proposé aux propriétaires, les frais de géomètre et de notaire restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section 11 N°1 appartenant à l'indivision VOEGELE pour un montant de 100 € de l'are.
- INDIQUE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune
- INFORME que la dépense sera inscrite au budget 2020.

2020-13 : Divers : renouvellement de la ligne de trésorerie

Le conseil municipal prend acte du renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 150 000,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est clôturée à 22h00.